



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Le locataire devenant « gardien » des objets et du matériel loués pendant la durée de la location, accepte les conditions générales de location ci-après.

### ARTICLE 1. MODALITES

Alinéa 1 .

**Le locataire des structures gonflables est entièrement responsable** de la ou des structures louées à ce dernier durant le temps de la location (du départ du local, à son retour si ce dernier décidait de ne pas souscrire à nos services de livraison et d'installation). Dans le cas où Poly Event était commissionné à livrer et installer la ou les structures, la responsabilité du locataire prendrait effet à compter du départ de notre technicien, jusqu'à son retour pour l'enlèvement de cette ou ces dernières.

Alinéa 2 .

**1) L'emplacement réservé au matériel devra être totalement dégagé**, horizontal, propre, aux dimensions largement supérieures à celles des structures à installer, éloigné de tout obstacle (arbre, arbuste, clôture, etc.). L'endroit d'exploitation devra être définitif, le livreur ne pourra plus déplacer les structures après leur déchargement.

**2) Pour les sociétés et associations**, prévoir minimum 4 barrières par structure pour canaliser la foule et protéger le matériel.

**3) Le locataire prend à sa charge la fourniture et le branchement électrique** 220 volts, section **3x 2.5**, 16 ampères avec la terre, aux normes « lieu public ».

**4) Le locataire doit prévoir une personne adulte et responsable (2 pour les sumos et parcours d'obstacles)** pendant la totalité de la durée de la location par structure gonflable, qui assurera le bon déroulement de l'activité et veillera à ce que les points suivants soient respectés

- a) pas de chaussure sur les structures,
- b) pas de bijoux, ou objets pointus, coupants etc.
- c) pas d'animaux,
- d) pas de nourriture ou boisson
- e) pas de barbecues, de feu ou de fumeur, à proximité des structures gonflables.

### ARTICLE 2. PRIX

Alinéa 1 .

Le coût total de la location sera fixé avant la signature du contrat, et sera basé par rapport à la ou les structure(s) choisie(s), le ou les jours de location, sa durée, les frais ou non frais kilométriques, livraison et installation.

Alinéa 2

Si vous trouvez moins cher Poly Event s'engage à vous rembourser la différence sur présentation d'un devis signé et après vérification par Poly Event. Le devis que vous présentez à Poly Event doit être envoyé dans les 15 jours suivant la signature du devis Poly Event. Celui-ci doit être daté d'au plus 15 jours après le devis Poly Event.

Le remboursement ne pourra se faire que si la commande Poly Event n'est pas annulée.

Les produits doivent être identiques et de même qualité.

La société devra être dans un rayon de 30 km autour du centre de Paris.

### ARTICLE 3. DUREE

Alinéa 1 .

La durée de la location est fixée à 24 heures. Sauf conditions spéciales fixées préalablement.

### ARTICLE 4. CONTRAT – RESILIATION

Alinéa 1 .

Tout contrat non retourné annulé sous 7 jours, est considéré ferme et définitif. La somme est due en intégralité à la société Poly Event.

Notre société s'engage et se réserve le droit de reverser 50% de la somme totale, en cas de désistement, due à des conditions particulières.

Avant 7 jours, la somme de 50 % sera due à Poly Event.

#### ARTICLE 5. RESPONSABILITE - LITIGES

Alinéa 1 .

Poly Event ne saurait répondre de la qualité ou du fonctionnement de ses structures gonflables, si tous les termes de ces conditions générales sans exception n'étaient pas respectés. Dans tous les cas, Poly Event reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.

#### ARTICLE 6. ASSURANCES \*\*

Alinéa 1 .

Vis-à-vis de Poly Event, le locataire est seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte ou vol. Le locataire devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de se garantir et notamment souscrire la police d'assurance qui lui paraîtra opportune contre les risques de dommage, perte, vol ou autre et d'une manière générale, il sera tenu responsable envers Poly Event et ceci même dans le cas où Poly Event assure l'animation et ou la surveillance des jeux loués.

Pour faire fonctionner les structures gonflables, prévoyez un branchement 220 volts - 16 ampères sur le lieu d'exploitation.

Ce branchement devra être conforme aux normes dites lieu public. En effet, les structures sont gonflées en permanence grâce à une soufflerie située à l'arrière de celles-ci et qui les maintient sous pression. Leur consommation est de 1,5 kW/h

\* \* \* \*

Après lecture ci-dessus, j'accepte toutes les conditions et m'engage à une responsabilité totale durant la durée de la location, et je comprends qu'il sera de mon ressort de dédommager Poly Event, en cas de perte, vol, détérioration ou autre du matériel qui me sera confié, y compris mon devoir de le rendre propre sous peine de me voir infliger un coût supplémentaire de 60€ pour le nettoyage.

\* \* \*

Annexe

A quoi sert la **caution** ? Lors de l'enlèvement de la structure gonflable, vous devrez déposer un chèque de caution. Cette caution sert à couvrir d'éventuels accidents survenus à la structure, mais également à prévenir des retards au retour de celle-ci et qui pourraient pénaliser le locataire suivant. Elle sert aussi à couvrir le non-retour d'un ou des accessoires fournis avec la structure. Si un **accessoire** fourni est manquant lors du retour, il fera l'objet d'une facturation, déduite du montant de la caution. Piquet 10 €, Rallonge 70 €, Bâche 25€, Gonfleur 300 €. N'oubliez rien !

Chaque 1/2 heure de retard entraînera une facturation de 20 €, somme déduite de la caution. Soyez ponctuel SVP ! **Pliage**, une structure rendue mal pliée qui devrait être dépliée et remise en forme pour être chargée dans le véhicule du locataire suivant, fera l'objet d'une facturation de 60 €. Cette somme sera déduite de la caution. Retenez bien le pliage des structures quand vous les déballez.